



Assemblée générale

Distr. limitée
8 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Sixième Commission

Point 167 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique

Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan et Turquie : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de coopération des États de langue turcique,

1. *Décide* d'inviter le Conseil de coopération des États de langue turcique à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

